



Biodiversité. Du 29 avril au 4 mai, les représentants de 131 Etats ont examiné le premier rapport de l'IPBES (plate-forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques). On connaissait déjà depuis plusieurs mois l'une de ses principales conclusions : d'un demi-million à un million des huit millions d'espèces animales de notre planète sont menacées d'extinction. Le danger serait de s'habituer à ce type d'annonce, voire de s'en lasser et de la considérer comme l'expression d'un goût de notre société pour le catastrophisme. Ce serait se méprendre. Car aux changements systémiques des équilibres écologiques et sociaux doit répondre une transformation systémique du mode de management des entreprises. A ce titre, [l'allocution](#) du président de Danone lors de la dernière assemblée générale du groupe est instructive. Elle souligne son désir de combiner la stratégie de l'entreprise à des frustrations et des enjeux de société identifiés. La difficulté est évidemment de mettre en pratique sur le terrain les grands objectifs fixés, et ce en tenant compte de la grande diversité des situations. Sur le plan de la biodiversité, c'est pareil. Intégrer cette dimension à la vie de l'entreprise, c'est n'occulter aucun aspect, ne négliger aucune opportunité et s'intéresser aux détails, aux impacts indirects et à la multitude des situations.

CONTEXTES

Climat. Aux Etats-Unis, la course aux candidatures pour les primaires est lancée. Pour l'instant, une vingtaine de candidats s'est déclarée dans le camp démocrate. Plusieurs d'entre eux sont favorables à un grand plan vert (Green New Deal). Le dernier en date est Beto O'Rourke : il a annoncé, le 29 avril, un [plan de 5 000 milliards](#) de dollars d'investissement sur dix ans dans les énergies renouvelables et les infrastructures avec pour objectif zéro émissions nettes en 2050.

Développement local. Le marché mondial de la production audiovisuelle poursuit sa progression. Pour de nombreux pays en développement, l'un des enjeux majeurs consiste à conserver **un espace d'identité culturelle dans ce secteur en pleine transition** et qui occupe une place de plus en plus importante dans la vie quotidienne. Le 16 septembre 2018, la série [Invisibles](#), du réalisateur franco-ivoirien Alex Ogou – coproduite par Canal+ International –, a obtenu le prix de la meilleure fiction francophone étrangère au Festival de la fiction TV de La Rochelle ([IE n° 287](#)). Fin 2018, la chaîne à péage Netflix a annoncé pour 2019 la saison 1 de sa première série africaine, *Queen Sono*. Si ces événements intéressants ne sont pas fréquents pour l'instant, leur rythme pourrait s'accélérer dans l'avenir sous l'action conjuguée des initiatives privées et des autorités locales. Tout récemment, l'Association des diffuseurs nationaux a ainsi proposé à la Commission ougandaise des communications que **les chaînes de télévision présentes en Ouganda diffusent 70 % de contenu local**.

Chaîne d'approvisionnement, industrie électrique et électronique

L'OIT se penche sur les conditions de travail dans le secteur des déchets électriques et électroniques

Elément clé de l'économie moderne, la mise en place d'une économie circulaire efficace et sûre en est encore à ses débuts, en particulier dans le [secteur des déchets électriques et électroniques](#) dont la croissance va de pair avec celle des objets connectés et de l'économie numérique. En dépit des nombreuses annonces, le contrôle des flux de déchets est insuffisant et leur traitement soulève de [nombreux problèmes](#), notamment dans les pays en développement. Du 9 au 11 avril, sous l'égide de

l'Organisation internationale du travail (OIT), s'est tenu à Genève le Forum de dialogue mondial sur le travail décent dans la gestion des déchets électriques et électroniques. Son objectif était d'adopter des points de consensus entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, et des [recommandations](#) en vue d'une action future de l'OIT. Pour les organisations syndicales, il s'agissait de faire émerger des propositions pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs, le respect de leurs droits fondamentaux, la protection des enfants, et pour lutter contre la précarité des emplois dans une activité où le travail informel domine.

Transparence, Union européenne

Le Parlement européen adopte une loi pour protéger les lanceurs d'alerte

Pour beaucoup, la protection des lanceurs d'alerte constitue un élément central de la défense de l'intérêt général. Jusqu'à présent, cette protection n'était pas assurée pleinement, comme de nombreux exemples l'ont montré au cours des dernières années : Irène Frachon (Médiateur), Edward Snowden (écoutes de la NSA), Antoine Deltour (« LuxLeaks »). Quelques Etats de l'Union européenne sont munis de dispositifs destinés à protéger les lanceurs d'alerte, mais avec des restrictions. C'est le cas de la France, dont la loi du 30 juillet 2018 sur le secret des affaires donne une « *définition large et floue* » pouvant, selon une coalition d'associations et d'organisations syndicales, empêcher la révélation d'informations d'intérêt général. La France impose aussi, à travers la loi du [9 novembre 2016](#), une approche encadrée des procédures à suivre en matière de signalement : auprès du supérieur hiérarchique tout d'abord (canal interne), puis des autorités judiciaires ou administratives et des ordres professionnels en l'absence de réaction. Enfin, si aucune action n'a été entreprise dans un délai de trois mois, l'information peut être rendue publique. Le canal interne peut cependant être court-circuité « *en cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommage irréversible* ».

La France et l'Allemagne ont tenté d'imposer cette vision de la « hiérarchie des canaux » au cours des négociations relatives à la [directive européenne sur la protection des personnes dénonçant les infractions au droit de l'Union](#). Les eurodéputés n'ont pas validé leur demande. Le texte voté le 16 avril prévoit en effet une grande variété de cas où le lanceur d'alerte est protégé s'il transmet publiquement des informations sur des infractions (article 15). Par ailleurs, la protection prévue pour les lanceurs d'alerte s'applique non seulement aux salariés, mais aussi aux travailleurs indépendants, aux actionnaires, aux salariés des sous-traitants, aux personnes ayant aidé les lanceurs d'alerte, etc. Si le texte ne couvre que la dénonciation d'infractions au droit communautaire, il inclut, pour les questions touchant à la fiscalité (comme les pratiques d'optimisation fiscale, par exemple), les actes qui vont « *à l'encontre de l'objet ou de la finalité de la législation applicable en matière d'impôt sur les sociétés* ». Le texte a été salué par de nombreuses organisations syndicales et associatives comme une avancée majeure sur le terrain de la transparence et de la défense de l'intérêt général. Il entrera en vigueur dans un délai de deux ans.

OUTILS, ANALYSES

Pollution, chimie

Les sacs en plastique biodégradable résistent au moins trois ans dans le sol et dans la mer

Les déchets en plastique, et en particulier les sacs à usage unique sont, dans le monde entier, une calamité pour l'environnement. Des [mesures réglementaires](#) ont été prises dans de nombreux pays, mais elles sont insuffisantes. Des entreprises proposent maintenant des sacs biodégradables ou oxo-dégradables censés résoudre le problème. Mais en novembre 2017, la New Plastics Economy, soutenue

par la fondation Ellen McArthur, a publié un communiqué dans lequel elle recommandait de **bannir les emballages en plastique oxo-dégradables** jusqu'à ce que des études confirment une biodégradation suffisante des fragments de plastique dans différents environnements et sur une échelle de temps suffisamment courte ([IE n° 269](#)). L'unité de recherche sur les déchets marins de l'université de Plymouth (Royaume-Uni) a, de son côté, réalisé une recherche sur la persistance des plastiques biodégradables. Les [conclusions de ces travaux](#) ont été publiées le 28 avril 2019 dans la revue américaine *Environmental Science & Technology*.

L'équipe de chercheurs, dirigée par Imogen Napper, **a étudié l'évolution de cinq types de sacs en plastique exposés pendant trois ans à l'air libre, dans le sol et l'eau de mer** : deux types de sacs oxo-dégradables, un sac biodégradable, un sac compostable et un conventionnel. Exposés à l'air libre, tous les sacs étaient trop détériorés après neuf mois pour pouvoir être étudiés. A l'inverse, après trois ans passés dans le sol ou dans l'eau de mer, **les sacs dits biodégradables étaient non seulement quasiment intacts, mais ils pouvaient encore transporter des marchandises sans céder**. Les sacs compostables, quant à eux, étaient toujours présents dans le sol après vingt-sept mois, mais incapables de supporter le poids des marchandises. En revanche, ils avaient complètement disparu de l'environnement marin au bout de trois mois. Les chercheurs soulignent le manque d'éléments probants permettant d'attribuer aux solutions de substitution un avantage décisif sur les plastiques conventionnels (sans parler de l'apparition potentielle de micro-plastiques), y compris pour les plastiques compostables qui requièrent des conditions très particulières pour leur décomposition et donc des filières de tri adaptées, ce qui n'existe pratiquement nulle part.

Pollution. Une [étude](#) réalisée par deux réseaux d'ONG montre comment les déchets électroniques européens empoisonnent la chaîne alimentaire des pays africains. Une raison supplémentaire pour inciter à un meilleur contrôle des filières.

Déforestation. Le 30 avril, Nestlé a annoncé dans un communiqué que désormais 77 % de ses approvisionnements issus de l'agriculture étaient certifiés comme ne participant pas à la déforestation. Ce point d'étape s'inscrit dans un engagement pris en 2010 de garantir que d'ici à 2020, aucun des produits du groupe ne contribuera à la réduction du couvert forestier de la planète. Cela étant, en dépit de ces annonces et de celles formulées par d'autres grandes entreprises, **la dégradation se poursuit**, même si elle ne résulte pas uniquement de l'action humaine directe. En 2018, selon une [estimation](#) du Global Forest Watch publiée le 25 avril, **12 millions d'hectares de forêts tropicales ont ainsi disparu**. Il s'agit de la quatrième plus importante perte depuis 2001. Le même jour, l'association américaine Amazon Watch a publié une [étude](#) dans laquelle elle souligne la participation des entreprises, des banques et des investisseurs américains et européens à la progression de la déforestation de l'Amazonie.

Climat, énergie, finance

La Banque mondiale préfère les énergies fossiles aux énergies renouvelables

L'ONG allemande Urgewald a développé une expertise (études, bases de données...) dans le domaine des énergies fossiles, en particulier en ce qui concerne le charbon ([IE n° 289](#)). Le 11 avril, elle a publié une [étude](#) pilotée par Heike Mainhardt, un expert américain spécialisé dans les projets financiers multilatéraux et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). L'étude révèle que **le montant des projets fossiles financés par la Banque** atteint près de 21 milliards de dollars, soit **trois fois le montant dédié aux énergies renouvelables** (hors grand hydraulique, lequel pose aussi d'importants problèmes environnementaux, sociaux, voire géopolitiques). En intégrant le

grand hydraulique, l'écart reste néanmoins très significatif (21 milliards de dollars contre 15 milliards). Heike Mainhardt a analysé 675 projets du secteur de l'énergie de l'organisme multilatéral en s'appuyant sur les bases de données publiques des sites Internet de la Banque mondiale. Dans son étude, il souligne en outre que **la Banque contourne ses propres engagements**. Ainsi, alors qu'elle s'est engagée, en 2013, à ne plus financer de centrales à charbon, elle finance des infrastructures qui facilitent leur développement, comme des solutions de transport pour acheminer le charbon sur les sites. La question du financement étant déterminante pour remporter la bataille de la transition énergétique, l'étude exhorte les Etats membres à exiger un changement de cap radical de la part de la Banque mondiale. Une exhortation qui peut, du reste, être relayée par les citoyens des mêmes Etats membres auprès de leur gouvernement et de leurs institutions...

ENGAGEMENT

Sûreté, mines, finance

Des investisseurs exigent une transparence complète sur les digues de stockage des résidus miniers

Le 25 janvier 2019, une digue de rétention de résidus miniers appartenant à la société minière brésilienne Vale cédait, entraînant la disparition ou la mort d'au moins 293 personnes. Le parc était construit avec la méthode amont, une technique peu coûteuse, mais qui représente aussi, selon certaines études, près de 90 % des instabilités documentées. Devant l'ampleur du drame, nous avons appelé (dans la lettre [Impact Entreprises](#) du 19 février) la communauté financière à effectuer un recensement « *de toutes les sociétés détenant des digues qui utilisent la méthode du soulèvement en amont* ». Le 5 avril, **une coalition d'investisseurs**, coordonnée par la commission des pensions de l'Eglise d'Angleterre (Church of England Pensions Board) et le conseil d'éthique du régime de retraite suédois (Swedish Council on Ethics for the AP Funds), a écrit une **lettre circulaire à 683 sociétés d'extraction dans le monde**. Dans cette lettre, renouvelée le 17 avril, les signataires, qui représentaient plus de 12 000 milliards d'actifs sous gestion à cette date, demandent aux entreprises de lister l'ensemble de leurs installations de stockage de résidus miniers (qu'elles soient détenues directement, indirectement ou en partenariat) et de fournir un certain nombre d'informations techniques permettant d'évaluer le niveau de sécurité de ces installations selon un [format](#) prédéfini. Les investisseurs somment les entreprises cibles de communiquer ces informations au plus tard le 7 juin prochain et de les poster également sur leur site Internet. Leur intention est de constituer un registre public de ces informations, car aucun recensement de ce type n'existe actuellement, alors qu'on estime à 18 000 environ le nombre de parcs de rétention de résidus miniers à travers le monde, dont 3 500 encore en activité.

Droit syndical. En juillet 2018, les syndicats du numéro 1 mondial de la sidérurgie, **ArcelorMittal**, avaient tenu à Luxembourg la première réunion du Réseau syndical mondial ArcelorMittal. Au cours de la deuxième réunion, qui s'est déroulée les 8 et 9 avril dernier à Rio de Janeiro, des organisations syndicales du groupe provenant de quinze pays ont échangé sur leurs **préoccupations** concernant la situation en Afrique du Sud ([IE n° 298](#)), aux Etats-Unis (campagne antisyndicale à Calvert en Alabama) et au Brésil... **Elles se sont également félicitées** des avancées observées au Kazakhstan et en Ukraine et des mesures adoptées par le groupe en Amérique latine pour accroître l'autonomie des femmes et des autres groupes sous-représentés. A l'issue de cette rencontre, le Réseau syndical mondial ArcelorMittal a indiqué qu'il allait appeler la direction générale du groupe à **débuter des discussions visant à conclure un accord-cadre mondial** qui intègre un comité d'entreprise mondial. Même si le principal enjeu des accords-cadres reste leur mise en œuvre, une réponse du groupe à cette sollicitation constituerait un signal positif qu'il convient d'encourager.

Agroalimentaire. Le marché du bio en France se porte bien, même si sa progression pourrait être plus rapide. Certains segments du marché restent peu ciblés par les producteurs. C'est le cas du fromage. Les industriels se lancent, mais timidement. **Ainsi la société Fromageries Bel a-t-elle lancé début avril sa « Vache qui rit » bio.** Une seconde jeunesse presque un siècle après le dépôt de la marque en 1921. Le prix conseillé sera supérieur de 20 % environ à celui du produit classique. Il y a un an, le groupe commercialisait le « Babybel » bio. Aujourd'hui, il représente 1 % environ des ventes du produit, soit un chiffre d'affaires de près de 2 millions d'euros, un montant assez modeste au regard du chiffre d'affaires total du groupe (3,3 milliards d'euros en 2018). L'entreprise entend cependant proposer une version bio pour chacune de ses marques d'ici à 2022. La croissance des ventes de fromages bio devrait donc progresser. Reste à savoir à quel rythme.

Chaîne d'approvisionnement, droits sociaux, Ethiopie, textile

Alerté sur les mauvaises conditions de travail en Ethiopie, le groupe PVH va enquêter

Dans [Impact Entreprises n° 298](#), nous avons souligné les mauvaises conditions de travail dans les zones industrielles éthiopiennes, futur nouveau géant mondial de l'industrie textile. A la suite d'un [rapport](#) réalisé par l'association américaine Worker Rights Consortium (WRC) relevant des abus dans trois sites industriels, l'entreprise américaine PVH (marques **Calvin Klein, Van Heusen, Arrow...**), citée parmi d'autres marques comme H&M, a annoncé qu'elle allait mener une investigation approfondie sur les faits révélés, et ce même si certaines interviews remontent à deux ans et que des progrès ont été enregistrés depuis dans certains des parcs incriminés. **L'enquête relève** la réalisation de nombreuses heures supplémentaires non rémunérées par les travailleurs des fournisseurs de la célèbre entreprise de mode, des violences verbales, des actes de discrimination, des salaires misérables (de l'ordre de 38 dollars par mois en moyenne dans les usines ayant fait l'objet d'investigations), des réductions de salaire pour avoir bu de l'eau sur le poste de travail, des palpations lors de l'embauche pour tenter de déceler si les candidates sont enceintes...

Chaîne d'approvisionnement, traçabilité, automobile

Volkswagen rejoint une initiative pour tracer l'origine de son cobalt grâce à la « blockchain »

On parle beaucoup de la *blockchain*, une technologie permettant de transmettre et stocker des données numériques de manière décentralisée. Si cette technologie comporte des inconvénients, notamment une relative complexité, une certaine lourdeur technologique et une consommation d'énergie considérable, elle présente aussi de nombreux avantages, en particulier celui de **rendre transparentes, traçables et infalsifiables les informations contenues dans la chaîne de blocs.** Le groupe Volkswagen a annoncé, le 18 avril, qu'il avait rejoint le réseau collaboratif sectoriel lancé en janvier par IBM. Ce réseau utilise la plate-forme *blockchain* d'IBM et le projet Hyperledger initié par la fondation Linux. **Il vise à tracer, presque en temps réel, le cobalt utilisé dans les batteries des véhicules électriques tout au long de la chaîne logistique,** afin de s'assurer que l'ensemble des processus respecte les principes d'approvisionnement responsable du RCS Global Group. Ces principes s'appuient sur le [guide de l'OCDE](#) sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en matière de minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Le [cobalt](#) est dans le viseur des organisations de défense des droits humains dans la mesure où son extraction en République démocratique du Congo (RDC) s'accompagne de **nombreuses violations des droits humains et d'une exploitation des enfants.** La plate-forme réunit également le constructeur automobile Ford, le fabricant de batterie

LG Chem, le spécialiste en approvisionnement responsable RCS Global Group et la société minière Huayou Cobalt. Cette dernière avait pourtant, on s'en souvient, été mise en cause dans une [enquête](#) publiée au début de 2016 par Amnesty International. Parions que cette initiative, qui prévoit d'élargir son champ à d'autres minerais, lèvera les doutes sur la qualité sociale des approvisionnements en cobalt via cette filière, à tout le moins sur l'origine du cobalt utilisé.

Droits et libertés, Etats-Unis, TIC

Faisant référence aux droits humains, Microsoft renonce à un contrat de reconnaissance faciale

Sécurité contre répression. Cette antinomie est au centre des enjeux émergents soulevés par les nouvelles technologies, et en particulier l'intelligence artificielle. La croissance exponentielle du volume des données collectées sur les personnes et touchant à leurs libertés individuelles suscite de nombreuses réactions, y compris de la part des salariés des entreprises impliquées ([voir IE](#)). Dans ce contexte, la société Microsoft a annoncé, le 16 avril, qu'elle avait rejeté la demande d'un organisme californien d'application de la loi, qui souhaitait installer une technologie de reconnaissance faciale à bord des véhicules des agents, ainsi que des caméras corporelles. Selon Microsoft, **la mise en service de telles technologies pourrait aboutir à des interpellations disproportionnées de femmes et de personnes issues de minorités**. De nombreuses recherches montrent en effet que les erreurs d'identité sont plus importantes sur ces deux segments de la population. De même, la société a indiqué qu'elle avait décliné une sollicitation visant à installer un dispositif de reconnaissance faciale sur les caméras couvrant la capitale d'un Etat considéré comme « non libre » par l'organisation [Freedom House](#), car cela pourrait affecter la liberté de réunion dans ce pays. A l'inverse, l'entreprise a accepté de livrer un tel système à une prison américaine, dans la mesure où le périmètre sera limité et où cela renforcera la sécurité des lieux. Ni l'organisme californien, ni le pays, ni la prison concernés par ces demandes n'ont été cités par Microsoft. Comme plusieurs dirigeants d'entreprises technologiques, Brad Smith, **le directeur juridique du groupe, appelle à une plus grande régulation de l'usage de l'intelligence artificielle, afin d'éviter un nivellement des pratiques par le bas**. En attendant, il est ouvert à toute contribution pouvant aider Microsoft à renforcer ses engagements en matière de respect des droits humains.

Abonnements

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
FONCTION
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE
PAYS

Adressez vos commandes d'abonnement à :
CFIE, 19 rue des Trois Frères - 75018 Paris